

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
DIRECTION GENERALE DES FORETS
CONSERVATION DES FORETS DE LA WILAYA DE BEJAIA

MISE EN DEMEURE

L'entreprise régionale du génie rurale « E.P.E/E.R.G.R.Djurdjura/S.P.A », domiciliée à 01,Rue BERKANI Arezki, Wilaya de Tizi-Ouzou, est mise en demeure de procéder à la reprise et l'achèvement des travaux restants du : « Aménagement de pistes forestières(68Km),Reste à réaliser sur 18Km » ,qui lui ont été confiés dans le cadre du marché N°18/2024 du 08/09/2024 -visa du C.B N°1040 du 25/08/2024 - Opération N.1.020.077.02.4005.000.006.17.006 et ce dans un délai de huit (08) jours à compter de la publication de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (B.O.M.O.P).

Passé ce délai (08 jours), l'administration se verra dans l'obligation de rompre ses relations contractuelles par la résiliation unilatérale de son contrat.

Le Conservateur des
Forêtsde la Wilaya de
Bejaia.